



# Prométerre MAG

**N° 1** Février 2019

**Bulletin trimestriel de Prométerre**

Association vaudoise  
de promotion des métiers de la terre  
Avenue des Jordils 1-3  
1006 Lausanne  
[www.prometerre.ch](http://www.prometerre.ch)  
Diffusion: Agri

---

## PA22+ Oui, mais... p. 2

---

**Edito:**  
un nouveau souffle p. 3

---

**Paiements directs: gare  
aux cochers en trop** p. 4

---

**Bonne nouvelle du côté  
du Tribunal fédéral** p. 4

---

**Observatoire économique:  
ouvrir les frontières?** p. 6



## PA22+ Un vain brassage des cartes

Christian Aeberhard, Prométerre

**Comment réformer la politique agricole suisse dès 2022? Le Conseil fédéral a son projet, PA22+, un pavé de 170 pages actuellement en consultation. Laisant de côté le thème sensible de la protection à la frontière, soucieux de réponses environnementales face à l'initiative extrême et indésirable «Eau propre», le gouvernement passe à côté des préoccupations fondamentales des paysans, toujours plus en proie à la précarité et aux lourdes exigences du marché.**

Très attendue par le milieu agricole, la consultation sur le projet de réforme de la politique agricole dès 2022, appelée PA22+, a été lancée jusqu'au 6 mars par le Conseil fédéral. Les 170 pages du rapport se concentrent sur trois axes: le marché, l'exploitation et l'environnement. Il laisse en marge la question de la protection à la frontière et affiche une intention de stabilité financière à moyen terme. Les modifications législatives proposées concernent principalement la loi sur l'agriculture, le droit foncier rural, celui de l'affermage et aussi la loi sur la protection des eaux.

Dans une situation où l'agriculture est empreinte de précarité du fait des exigences croissantes de compétitivité et de rationalisation, on déplore que le projet du Département de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) s'attache surtout au développement des aspects environnementaux. Il n'apporte aucune réponse concrète à la requête durablement insatisfaite d'un partage équitable des plus-values générées par le marché au sein des filières agro-alimentaires. Ce sont principalement les producteurs situés au début de la chaîne, qui mettent sur le marché des denrées difficiles à différencier, qui sont les parents pauvres de filières caractérisées par une hyper-concentration des transformateurs et de la grande distribution.

Voici les principaux aspects de cette PA22+ qui amènent un commentaire de Prométerre:

### Soutien du lait et AOP pour les vins

Même en se revendiquant d'une véritable Stratégie Qualité, les mesures annoncées pour le lait — renforcement de la prime de non-ensilage au détriment de la prime fromagère — ne font que rebattre les cartes, sans ajouter d'atouts dans le jeu des plus mal servis que sont les producteurs de lait de centrale. De même, la transformation des AOC viticoles en appellations AOP euro-compatibles paraît préjudiciable aux vins vaudois.

### Propriété paysanne mise à mal

Si l'on peut saluer le renforcement de la position du conjoint dans le cadre des dispositions de droit privé du droit foncier rural, les propositions en matière de droit public trahissent de la part de leurs auteurs une naïveté ou alors une méconnaissance inquiétante de la réalité du marché foncier et de ses acteurs. Sous prétexte de favoriser l'innovation et le sang neuf, l'esprit d'entreprise ou encore la mobilité des terres agricoles, ces propositions conduiraient à un affaiblissement certain de la propriété paysanne, mettant en péril le principe cardinal de notre législation foncière qui est de favoriser la propriété de la terre par ceux qui la travaillent. Il conviendrait bien plutôt de mettre en place des conditions cadres favorisant l'émergence de nouvelles entreprises, par

exemple avec du capital-risque, ainsi que des moyens plus conséquents pour le financement des investissements ruraux et de la première transformation.

### Et la rentabilité?

Si l'il faudrait aussi viser une meilleure rentabilité de l'activité agricole, en élargissant la force obligatoire donnée aux mesures

**«La réforme PA22+ n'apporte aucune réponse à la requête d'un partage équitable des plus-values au sein des filières agro-alimentaires.»**

de régulation internes des interprofessions, avec des possibilités supplémentaires, singulièrement pour la gestion de l'offre, la fixation de prix minimaux ou un partage plus équitable de la valeur ajoutée.

### Paiements directs: toujours plus compliqué!

Principale pierre d'achoppement, la nouvelle réforme des paiements directs ne contient quasiment aucun élément concret permettant de satisfaire la légitime et constante demande de simplification administrative et de stabilité exprimée par les agriculteurs. Bien au contraire, ce sera pire avec un renforcement prévu des exigences PER et la nécessité d'élaborer des stratégies agricoles régionales. Leur mise sur pied serait un passage obligé pour bénéficier des nou-

velles contributions «pour une agriculture géospécifiée» c'est-à-dire adaptée au site, créées dans le but de regrouper en une seule mesure, et sous tutelle écologique, la mise en réseau, la qualité du paysage et l'utilisation efficiente ou durable des ressources naturelles.

### Couverture sociale des conjoints

Enfin, un des buts de la révision est de garantir que le conjoint travaillant régulièrement et de manière importante dans l'entreprise dispose d'une couverture sociale personnelle. Si l'objectif n'est pas contesté, le moyen envisagé — sanction des «fautifs» par une réduction des paiements directs — est inadéquate. Cela imposerait à l'Etat de s'immiscer de manière inacceptable dans la sphère privée des familles paysannes. L'agriculture, à l'instar des autres activités indépendantes, dispose d'un ensemble d'instruments et de statuts qui permet d'assurer aux chefs d'entreprises et à leur conjoints une couverture sociale appropriée. Faut-il encore en faire usage. C'est donc principalement sur le plan de l'information et de la formation que des efforts sont à faire et il pourrait être judicieux de les soutenir même bien avant la mise en œuvre de la prochaine réforme de la PA.

Prométerre appelle les agricultrices et agriculteurs du canton qui veulent formuler des propositions ou des avis critiques sur le projet PA22+ à contacter Christian Aeberhard (021 614 24 36 ou c.aeberhard@prometerre.ch).

## EDITO



### Un nouveau souffle

Céline Rochat, Prométerre

Chers lecteurs,

Le Prométerre infos n'est plus. Après 18 années de bons et loyaux services, votre bulletin trimestriel a subi une cure de jouvence et devient le Prométerre MAG. Les bonnes habitudes, elles, ne changent pas, et vous le retrouverez comme de coutume quatre fois par année encarté dans l'Agri, dans ce nouveau format, que nous avons voulu plus maniable et plus moderne. Le MAG sera également toujours publié sur notre site internet, lui aussi revêtu de nouvelles couleurs.

Donner un «coup de frais» à cette publication nous permet de mettre davantage en valeur les informations contenues pour faciliter autant que possible votre lecture et votre perfectionnement professionnel. Cette maquette inédite offre également la possibilité de diversifier la forme donnée au contenu; infos plus courtes, plus incisives, avec des images mises en valeur, conscients que nous sommes de l'évolution des habitudes de lecture. Certains articles conserveront une taille plus grande, afin de ne pas devoir «sabler» des informations nécessaires à la compréhension de dossiers de promotion professionnelle ou de la conduite d'une exploitation.

Le renouveau du Prométerre MAG s'inscrit dans la nouvelle identité visuelle de Prométerre, lancée le 20 novembre dernier. Après quasi 25 ans de règne, le logo «soleil-sillons» a tiré sa révérence pour faire place à un logo symbolisant l'ouverture et le dynamisme dont fait preuve l'Association vaudoise de promotion des métiers de la terre au quotidien. En remplaçant le jaune par du vert, nous avons voulu nous rapprocher de la teinte dominante dans nos campagnes, mais aussi faciliter la lecture de nos différents supports, notamment électroniques.

### «Plus que jamais, il s'agit de présenter, expliquer, démentir.»

Les cinq épis qui composent notre nouveau logo sont le fruit d'une réflexion développée à partir de l'ancien, ancrage nécessaire du passé pour mieux aborder demain. Le futur, lui, se niche dans les diverses interprétations lisibles du logotype: herbages dont se nourrit le bétail, plantes ou épis de céréales; toute la diversité des productions de l'agriculture vaudoise est symbolisée à travers ce visuel. Quant à la déclinaison du vert au noir, elle rappelle, grâce à l'effet de lumière sur le logo, l'élément «soleil» utilisé jusqu'ici, mais aussi la grande variété d'activités et de services que propose Prométerre à ses membres et à la société.

La communication a pris une place essentielle dans le monde actuel. Le secteur agricole n'y échappe pas, bien au contraire. Plus que jamais, il s'agit de présenter, expliquer, convaincre, démentir, affirmer au public que les agriculteurs suisses et vaudois produisent de façon responsable et qu'il est légitime de leur faire confiance. En ce sens, s'appuyer sur une identité visuelle renouvelée, claire et forte, gage de sérieux, est primordial. Le monde paysan doit montrer, plus que jamais, qu'il sait communiquer. Allons de l'avant!

## Formation continue Proconseil innove

Céline RoCHAT, Prométerre

**Les participants aux cours de vente et de communication pourront bénéficier d'un coaching personnalisé grâce à une formation mêlant préparation à domicile - à l'aide notamment d'une vidéo inédite - et ateliers lors des temps de présence en cours.**

Accompagner les producteurs pour gagner en autonomie et développer une stratégie commerciale? Proconseil le propose depuis longtemps. Mais dès cette année, les participants aux cours de formation continue bénéficieront d'une formule innovante, les cours en «classe inversée». «Nous avons souhaité proposer un outil moderne, pratique et axé sur la personnalisation»,

confirme Aurélie Daiz, conseillère en commercialisation chez Proconseil. Ainsi, les participants recevront du matériel de préparation au cours, qu'ils compléteront et retourneront à l'animateur de la formation, quelques jours avant cette dernière. De plus, ils devront visionner la capsule vidéo, intitulée le «B.A-BA de la commercialisation», créée sur-mesure pour ces cours de vente et de commercialisation. «Cette vidéo est le résultat du regard croisé de cinq spécialistes», détaille Aurélie Daiz. «Il faut prévoir un investissement personnel d'environ une demi-journée avant le cours.»

La transmission des notions de base se fait donc de manière interactive et sans risque de redon-

dance si l'on suit plusieurs formations. «Cette formule mixe formation et coaching afin de s'adapter aux besoins spécifiques des participants et de leur entreprise.» Développée pour six des sept formations touchant à la vente et à la communication, cette méthode sera utilisée dès cette année. Les agriculteurs et producteurs sont invités à s'inscrire rapidement (places limitées).

### Infos et contact

Vidéo de lancement de la formation:  
[www.facebook.com/prometerre](http://www.facebook.com/prometerre)

### Inscriptions

021 614 24 30  
[formation@prometerre.ch](mailto:formation@prometerre.ch)  
[www.prometerre.ch/formation](http://www.prometerre.ch/formation)



© GMAP

La nouvelle méthode proposée par Proconseil a été développée pour permettre aux participants de réfléchir plus concrètement à leur situation.

## Le tribunal a tranché en faveur des SDA

Michael Molnar, SRPJ



**Bonne nouvelle! La haute Cour a écarté l'argument relatif aux surfaces d'assolement.**

Ces derniers temps, les tribunaux ont dû passablement se pencher sur des recours faisant état d'un argument nouveau, celui des surfaces d'assolement (SDA). De façon paradoxale, les voisins non-agriculteurs montraient une tendance à s'opposer à des projets de constructions agricoles, au prétexte qu'elles empiétaient sur des SDA.

L'argumentation était simple. La Confédération a adopté dans les années 90 un plan sectoriel définissant la surface minimale des bonnes terres en Suisse et sa répartition entre les cantons. Ledit plan prévoyait un contingent de 75'800 hectares pour le canton de Vaud, en faisant ainsi le second fournisseur suisse de SDA. Or, la réserve cantonale vaudoise ne représentait plus que 61 hectares à la fin de 2016. Dès lors, certains mandataires y ont vu l'opportunité de s'opposer à des constructions, même conformes à la zone,

lorsqu'elles prenaient place, sans compensation, sur les terres les plus productives. Ils se fondaient notamment sur l'obligation prévue par la Loi sur l'aménagement du territoire de préserver ces terres.

Le Tribunal fédéral a mis fin au débat le 18 octobre dernier, considérant que les constructions agricoles contribuaient à réaliser l'un des buts consacrés par la Loi, soit l'approvisionnement suffisant du pays. Lorsque le même texte contient deux dispositions apparemment contraires, la haute Cour a rappelé qu'il convenait de se livrer à une pesée des intérêts. De façon encore plus pragmatique, elle a estimé que la pesée était suffisante lorsque le permis était délivré dans le cadre d'une demande d'autorisation de construire d'une part et que le projet ne nécessitait aucun changement d'affectation d'autre part. En d'autres termes, les autorités pourront continuer à autoriser des constructions agricoles conformes à la zone, même si elles prennent place sur des surfaces d'assolement.

## Reprises d'exploitation mieux soutenues

Sébastien Chenuz, OCA



**Le Fonds d'investissement rural (FIR) a adapté ses barèmes d'intervention pour permettre des prêts plus élevés lors de reprises d'exploitation.**

En charge de la gestion du Fonds d'investissement rural (FIR), l'Office de crédit agricole (OCA) est attentif à l'évolution des conditions économiques des exploitations et à leurs possibilités effectives de financement. Dans cette optique, les prêts du FIR pour le financement des reprises d'exploitation ont été augmentés de 150'000 fr. (maximum 30% du coût) à 300'000 fr. (maxi-

mum 50% du coût), ceci en sus des aides préexistantes (FIA et OVCA notamment).

En parallèle, la durée de remboursement des prêts pour les reprises d'exploitation est passée de 18 à 22 ans. L'augmentation de la quotité des aides et/ou de leur durée est également prévue pour l'achat de terres et biens-fonds agricoles ou pour la construction de ruraux.

### Office de crédit agricole

021 614 24 33  
[oca@prometerre.ch](mailto:oca@prometerre.ch)  
[www.prometerre.ch](http://www.prometerre.ch)



© CROC

L'augmentation des prêts pour les financements de la reprise d'une exploitation est la bienvenue.

## Paiements directs Eviter les sanctions

Stéphane Teuscher, Proconseil



**Lors de l'inscription estivale aux différentes mesures de contribution, il est primordial de ne cocher que celles qui seront appliquées sans oublier, ensuite, d'annuler les programmes non-suivis, sous peine de sanctions potentiellement lourdes.**



© CROC

L'utilisation d'un fongicide dans la production extenso de colza peut conduire à des sanctions.

Les inscriptions aux programmes en vue de l'octroi de contributions sont déposées auprès de l'administration cantonale le 31 août précédent l'année concernée. Elles sont confirmées par le recensement des données de structures et le géo-référencement sur Acorda entre fin-janvier et mi-mars. Les interventions des mesures de certains programmes (semis directs — pendillards) doivent être enregistrées dans les 10 jours et les dossiers techniques (PER, PLVH,...) présentés aux contrôleurs lors de leur éventuelle visite au cours de la période de végétation et durant l'hiver (SRPA).

A la fin de l'année et après vérification des conditions, la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV) verse les paiements directs pour les prestations effectuées (durant l'année). Afin de respecter tous les délais et de s'assurer que toutes les conditions techniques (imposées ou volontaires) sont correctement remplies, les agriculteurs doivent faire preuve d'une rigueur sans faille. Tout «oubli» peut avoir des conséquences importantes sur le montant des contributions en fin d'année. Ainsi, on peut résumer le processus administratif de manière schématique:

Une **Croix** = un **Contrat** = un **Contrôle** = une **Contribution**

Dans un souci de simplification administrative et pour tenir compte du grand nombre

de programmes proposés aux exploitants, un simple «oui» (une «Croix») sur un formulaire transmis par internet à l'administration devient la règle pour une demande de contribution. Répertoire informatiquement, le document précise que le «sous-signé s'engage à respecter les conditions et charges relatives aux différentes mesures annoncées, à accepter les contrôles et annoncer immédiatement (avant contrôle) les conditions non respectées.» Cet engagement de l'exploitant à produire sur son domaine une prestation rémunérée au travers d'un paiement direct s'apparente à un «Contrat».

L'article 105 et l'annexe 8 de l'ordonnance sur les paiements directs ainsi que l'ordonnance fédérale sur la coordination des «Contrôles» dans les exploitations agricoles (plus de 45 pages d'articles et de directives!) précisent la fréquence et les types de contrôles qui doivent être menés durant l'année.

### Sanctions potentiellement élevées

Selon les dispositions légales applicables, les «Contributions» sont réduites ou refusées lorsque des manquements sont constatés. Le montant de la réduction ne peut pas dépasser la somme totale des paiements directs de l'exploitation, mais peut être supérieure au montant des contributions nettes liées à une

## En bref

### De 1 à 0,6 UMOS

Une modification de la législation cantonale d'application de la loi sur le droit foncier rural (LDFR) va entrer en force cette année, à une date qu'arrêtera le Conseil d'Etat à l'expiration du délai référendaire. Le Grand Conseil a en effet adopté le 11 décembre 2018 un décret qui baisse temporairement à 0,6 unités de main-d'œuvre standard (UMOS) la taille minimale à partir de laquelle une exploitation agricole est considérée dans le canton de Vaud comme une entreprise au sens de la LDFR. Cette disposition transitoire, motivée principalement par le souci de diminuer le nombre d'agriculteurs potentiellement touchés par la fiscalité concernant les immeubles agricoles sis en zone à bâtir, est prévue jusqu'à la fin de 2020; elle sera reconductible, au besoin, par le Conseil d'Etat jusqu'en 2022 au plus tard. A partir de cette échéance, le seuil de l'entreprise LDFR reviendra au niveau actuel, à la valeur de 1 UMOS.

La notion d'entreprise joue un rôle dans l'application du droit foncier rural bien sûr, mais aussi en matière de bail à ferme agricole et de constructions hors des zones à bâtir. (CHA)

### Assez de fourrage cet hiver?

La sécheresse subie cette année a mis à mal les stocks fourragers de beaucoup d'exploitations. Pour les nombreux éleveurs ayant commandé du fourrage cet automne, il est nécessaire de vérifier si le stock actuel suffira pour passer l'hiver, ou plus précisément jusqu'à quelle date peuvent être affouragés les animaux présents dans le troupeau. Pour aider les agriculteurs dans cette démarche, calculer un bilan fourrager et discuter des solutions alternatives en cas de stocks réduits, les spécialistes en production animale de Proconseil sont à disposition au 021/614 24 30. Vu la situation, un tarif forfaitaire avantageux est proposé pour la visite. (PRUF)

## Mais encore...

**Terreemploi** Le 1<sup>er</sup> janvier, Anne-Cécile Uldry a succédé à Anne Chevalley et Katherine Tétaz, parties à la retraite. Elle est responsable du Service rural d'entraide (dépannage familial de Terreemploi) avec Alexandra Aeberhard. La répartition des districts figure dans le règlement du dépannage (document 5.10 du Classeur assurances) (LGF) • **Prévention des accidents** L'agriculture figure malheureusement en tête des entreprises comptant le plus grand nombre d'accidents, ce qui nécessite l'intensification des efforts de prévention. Rappelons que les employeurs doivent suivre un cours de prévention de base, puis de la formation continue chaque trois ans. (PTOR) • **FRP** L'exploitant vaudois déclarant les salaires de ses employés à la Caisse cantonale vaudoise de compensation n'a plus besoin d'annoncer une deuxième fois les salaires à la Fondation rurale de prévoyance (FRP), grâce à l'interface mis en place l'an dernier. (NGIN)

mesure annoncée et non respectée (par exemple en cas d'utilisation d'un fongicide constatée dans la production extenso de colza). Pour éviter toute mauvaise surprise lors du décompte final, une vérification de toutes les inscriptions doit être faite lors du recensement de février.

Si les conditions d'un programme ne peuvent pas être respectées, il

faut se désinscrire de la mesure immédiatement sous peine de graves sanctions. En cas de doute, il est préférable de se renseigner et de ne pas attendre la visite du contrôleur.

### Proconseil

021 614 24 30  
[proconseil@prometerre.ch](mailto:proconseil@prometerre.ch)  
[www.prometerre.ch](http://www.prometerre.ch)

# Protection à la frontière Grand débat à la douane

Christian Aeberhard, Prométerre

**Ouvrir grand nos frontières aux importations ou serrer la vis pour préserver la production indigène? Remis au premier plan fin 2017 par le Conseil fédéral, le débat sur la protection douanière fait l'objet d'un dossier dans l'« Observatoire économique 2017 » récemment publié par Prométerre.**

C'est un dossier qui fait partie intégrante de la politique agricole depuis la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Pour son traditionnel rendez-vous annuel, l'« Observatoire économique » de l'agriculture vaudoise version 2017 s'intéresse de près à cette protection à la frontière. Le dossier est sensible. Dans un rapport publié le 1<sup>er</sup> novembre 2017, le Conseil fédéral, où Johann Schneider-Ammann pilotait encore l'Économie, avait cru bon de vouloir intégrer à la politique agricole le démantèlement progressif du dispositif de protection à la frontière pour les produits agricoles, avec force chiffres et scénarios à l'appui.

Cette option provocatrice du gouvernement, présentée juste après une votation populaire ayant plébiscité l'inscription de la sécurité alimentaire dans la Constitution, avait très mal passé. S'appuyant sur les thèses des grandes organisations économiques qui sont, au plan suisse s'entend, relativement hostiles au régime particulier réservé à l'agriculture et à ses conditions cadres — notamment lorsque celles-ci sont de nature à porter ombrage à leurs affaires —, le Conseil fédéral avait ainsi engendré des réactions paysannes et politiques très virulentes, le contraignant à renoncer à son projet.

Mais de quoi parlons-nous au juste? La protection à la frontière vise à préserver la production indigène d'une concurrence par trop déloyale, sachant que le caractère tourmenté de notre territoire et de son climat, comme la cherté de l'environnement économique helvétique, sont des causes objectives de très gros désavantages comparatifs face aux produits de base importés du monde entier.

## Simulations modélisées douteuses

Afin d'appréhender les effets réels des dispositifs de protection douanière mis en place, respectivement d'évaluer les conséquences de leur éventuel démantèlement, l'Administration fédérale s'appuyait sur de savantes analyses, à commencer par l'examen des politiques agricoles de l'OCDE. Grâce à sa propre méthodologie de modélisation des effets économiques et environnementaux (Modèle d'évaluation des politiques — MEP), cette organisation

apporte un éclairage assez complet sur l'efficacité économique et environnementale de la politique agricole suisse, en comparaison internationale.

Autre source, un rapport de 2017 basé sur les modèles de projections Swissland et Capri, développés par Agroscope pour permettre de répondre à de nombreuses interrogations de politique agricole. Il analysait différents scénarios d'ouverture des marchés, avec ou sans paiements compensatoires, pour essayer d'identifier les évolutions possibles dans le secteur agricole.

Enfin, Berne a aussi tenu compte des perspectives données par Swiss Agricultural Outlook (SAO), indiquant comment le secteur agricole pourrait se développer à long terme sur la base des conditions-cadres nationales et internationales. Les premiers résultats donnaient en 2015 une image stable de l'agriculture suisse, du fait de la continuité d'une protection douanière importante et de l'effet persistant des paiements directs.

**« Le Conseil fédéral a induit des réactions paysannes et politiques très virulentes, qui l'ont alors forcé à renoncer au démontage du dispositif de protection à la frontière pour les produits agricoles. »**

## La quête perpétuelle d'un équilibre

La protection douanière enregistre un taux moyen de taxation relativement modeste de 6%. Cela préserve ainsi les possibilités intérieures de production agricole garantissant la sécurité alimentaire, tout en approvisionnant les caisses fédérales à hauteur de 700 millions de francs. Elle permet aussi de contrôler les flux de marchandises et d'en assurer la traçabilité nécessaire tant à la transparence qu'à la sécurité sanitaire pour les consommateurs. Enfin, elle promeut efficacement la durabilité de la consommation alimentaire, en prohibant ou restreignant les importations de denrées produites au mépris de conditions sociales et de prescriptions environnementales minimales.

Comme toute assurance, la protection douanière a un coût, pour les consommateurs comme pour l'industrie de transformation. Dans le secteur agricole, elle peut aussi constituer un oreiller de paresse, incitant peu les entreprises à s'adapter et à innover suffisamment pour élever leur niveau de compétitivité, en

particulier à l'exportation où il règne une très forte pression concurrentielle, avec de grands différentiels de prix.

En matière de protection à la frontière, il y a donc en permanence un équilibre à assurer. Il s'agit d'adapter les instruments et leur modulation, selon l'évolution des marchés extérieurs, par rapport à la situation de notre économie agricole, tout en tenant compte de celle des autres secteurs d'activités, industrielles ou de service, pour lesquels un accès facilité à de nouveaux marchés, jusque-là protégés, est également un enjeu stratégique à moyen terme.

## 2017. Un bon millésime, mais des disparités

Comme le montre le tableau ci-contre, les résultats comptables vaudois 2017 reflètent dans l'ensemble une bonne année agricole, grâce aux excellentes récoltes des grandes cultures et des cultures spéciales — la plupart épargnées par les gelées printanières — et une bonne tenue du marché de la viande bovine. Cette situation vaudoise reste plus avantageuse que les résultats nationaux issus du dépouillement centralisé d'Agroscope: cela s'explique principalement par les différences structurelles entre notre canton et le reste de la Suisse (pourcentage plus élevé d'exploitations en région de plaine et de cultures spéciales, exploitations de plus grande taille (SAU), moins d'unités de MO familiale).

Ces moyennes masquent toutefois l'énorme dispersion des revenus entre les exploitations les plus rentables et les moins bien loties (indice de dispersion CH: 2,5). Ainsi, au niveau national, l'amplitude du revenu du travail familial varie de moins de 20'000 fr./UTAF jusqu'à plus de 130'000 fr./UTAF\*. L'atteinte d'un revenu agricole d'exploitation qui soit comparable, dans la durée et pour toutes les familles paysannes, au salaire des employés des autres secteurs d'activité, demeure donc un objectif prioritaire attendu de la politique agricole. Si l'on peut se réjouir que ce but a été atteint en 2017, en moyenne et pour la première fois en région de plaine, il reste surtout légitime d'attendre qu'une telle situation devienne normale et durable pour la grande majorité des exploitations vaudoises, toutes zones confondues.

© Prométerre



L'activité agricole a été bonne en 2017, malgré de grandes disparités constatées entre exploitations.

## RÉSULTATS COMPTABLES

Résultats VD: Fidasol SA  
Résultats CH: Agroscope

|  | VAUD<br>2015 | VAUD<br>2016 | VAUD<br>2017 | SUISSE<br>2017 |
|--|--------------|--------------|--------------|----------------|
| REVENU AGRICOLE CHF                      | 70'973       | 75'822       | 85'066       | 67'849         |
| REVENU DU TRAVAIL PAR EXPLOITATION CHF   | 70'809       | 75'822       | 85'066       | 67'849         |
| UTAF (UNITÉ DE TRAVAIL ANNUEL FAMILIALE) | 1,27<br>     | 1,20<br>     | 1,23<br>     | 1,36<br>       |
| REVENU DU TRAVAIL AGRICOLE PAR UTAF CHF  | 55'755       | 63'185       | 69'159       | 49'918         |
| REVENUS ANNEXES CHF                      | 20'391       | 22'774       | 25'303       | 31'640         |
| REVENU TOTAL CHF                         | 91'364       | 98'596       | 110'369      | 99'489         |

## Données numériques: protection et utilisation au service de la profession

La numérisation des données est aujourd'hui un des grands enjeux de notre société et de toute l'économie, qu'il s'agisse de les protéger lorsqu'elles sont privées, ou d'en tirer profit par une utilisation d'autant plus intensive que les possibilités matérielles de les traiter sont devenues presque illimitées. Celles provenant des comptabilités des exploitations agricoles, qu'elles soient physiques, économiques ou financières, présentent elles aussi un grand intérêt, d'abord pour l'administration (fiscalité, politique agricole, statistiques, recherche) mais aussi pour la promotion et la défense professionnelles (vulgarisation, conseil de gestion et fiscal, communication,

revendications, négociations commerciales). Leur valorisation ciblée permet de comparer, de référencer, d'argumenter, de conseiller, donc de communiquer au bénéfice des intérêts des agriculteurs. Pour cela, il est toutefois nécessaire de disposer de l'accord des propriétaires de ces données, tout en leur garantissant anonymat et confidentialité quant à leur diffusion. Nous remercions donc très sincèrement de leur confiance les chefs d'exploitation qui fournissent les données comptables de leur entreprise à notre fiduciaire Fidasol SA, en particulier lorsqu'ils donnent leur agrément explicite à leur utilisation statistique au service de la défense professionnelle.

## En bref

### Estimapro renforce son équipe

Active dans les estimations et expertises immobilières dans le milieu rural, Estimapro n'a cessé, depuis sa création en 2003, d'étoffer ses prestations. Si l'estimation de la valeur de rendement reste la principale activité, Estimapro est également spécialisée dans les expertises en matière de droit foncier rural, d'estimations de la valeur vénale de biens-fonds ou encore d'estimations concernant des préjudices économiques. Afin de satisfaire aux nombreuses sollicitations des propriétaires fonciers, exploitants, notaires, autorités judiciaires et collectivités publiques, un nouvel expert, Christophe Goumaz, va renforcer l'équipe dès le 1<sup>er</sup> mars. Fort d'une solide expérience, cet ingénieur agronome ETS permettra à la clientèle de continuer à compter sur une équipe efficace, fiable et neutre, travaillant avec toute la confidentialité que cela exige. (PGUI)

### Mandaterre change de direction

Depuis le 1<sup>er</sup> février, Marco Meisser, ex-chef de projet à Agroscope Changins, a repris la tête de Mandaterre. Agé de 51 ans, il est titulaire du diplôme d'ingénieur agronome (EPFZ) et a travaillé pour Agridea, ainsi que pour la station fédérale de recherche agronomique de Posieux. L'ancien directeur, Joseph Mastrullo, reste dans l'équipe à 40%. Mandaterre regroupe des ingénieurs en agronomie et en environnement spécialisés dans les thématiques agricoles liées à la protection des ressources, à la nature et au territoire. Ses services s'adressent aux collectivités publiques, aux organismes privés ou aux particuliers. (CROC)

### Clients satisfaits

Fidasol mène régulièrement des enquêtes de satisfaction au terme de ses prestations de boucllement. La disponibilité du personnel de la fiduciaire est très appréciée, puisque 99% des clients ayant retourné le questionnaire s'en sont montrés satisfaits. (CROC)

## Les produits du terroir ont rempli la hotte du Père Noël

Marianne Golaz, Proterroir



**Entre fin novembre et fin décembre, les Marchés de Noël de Montreux et de Lausanne ont battu leur plein, pour le plus grand bonheur des visiteurs.**

Sous l'enseigne de Terre Vaudoise, les produits vaudois ont été présents en force, aussi bien dans le chef-lieu vaudois que sur la Riviera. Un accent particulier a été mis sur les AOP vaudoises, ainsi que sur les vins vaudois labellisés Terravin.

Une émotion particulière s'est fait ressentir du côté de Montreux, où une toute nouvelle structure s'est érigée sur deux étages, sur les rives du lac. Ce chalet en bois, accueillant et chaleureux, a permis une réelle mise en valeur des produits vaudois et marqué une

nouvelle étape dans la promotion des produits du terroir. Le public a ainsi eu le bonheur de se voir proposer démonstrations de fabrication de fromage Gruyère AOP, restaurant du terroir vaudois tenu par le service traiteur des Paysannes Vaudoises, bar-épicerie du terroir, bar à vins Terravin, bar à hotfondue ou encore s'essayer à la traite sur la vache à traire.

Du côté de Lausanne, une ferme avec des animaux (âne, chèvres, moutons, poules, lapins) sur l'esplanade de la Cathédrale, incluant un « enclos des caresses », a été aménagée pour la première fois. De nombreuses familles, classes et crèches ont fait le déplacement, et tous sont repartis heureux. Fabrication et vente de fromage L'Etivaz AOP, restaurant du terroir vaudois dans un Iglöö tenu par le service trai-



Terre Vaudoise a accueilli les visiteurs du marché de Noël de Montreux dans une nouvelle construction très chaleureuse.

teur des Paysannes Vaudoises, bar à vins Terravin, bar à hotfondue, ferme avec des animaux, vache à traire et animation du Nouvel-An ont complété le panel de services proposés par Proterroir lors de cette édition 2018 du Marché de Noël. La fabrication de Gruyère AOP et L'Etivaz AOP a été assurée par des fromagers d'alpages, à la grande satisfaction des visiteurs et des organisateurs, pour la deuxième fois.

### Les marchés de Noël en chiffres

**900'000** visiteurs  
**74** jours cumulés  
**37** démonstrations de fabrication de fromage  
**3'600** kg de mélange à fondue  
**400** kg de Vacherin Mont-d'Or AOP  
**4'500** bouteilles de vins servies



## Un café avec...

**Stéphane Gilgen,**  
 Chef du service informatique de Prométerre

**On ne parle jamais du Service informatique de Prométerre. Vous jouez pourtant un rôle majeur au sein de la Maison du paysan...**

Tant mieux si l'on ne parle pas trop de nous autres, les informaticiens ! Cela veut dire que notre travail est valorisé par des infrastructures et des solutions qui répondent aux besoins et surtout qui ne tombent pas trop souvent en panne !...

**Quel est le plus grand défi que vous devez relever au quotidien ? Et à l'avenir ?**

L'informatique est une pièce maîtresse sur l'échiquier de toutes les entreprises. Nous vivons actuellement une révolution avec l'arrivée de nouvelles technologies : la digitalisation, le cloud, le big data... Personne n'échappera à ces remises en question. Notre devoir est d'anticiper ces changements et d'assurer l'évolution de notre système d'information pour être prêts à relever ces nouveaux défis.

**Outre les services que vous assurez aux collaborateurs, vous vous occupez aussi de l'Espace Client, dont l'accès est offert à nos membres...**

Nous souhaitons en effet offrir à nos membres un espace qui leur soit dédié, où ils y trouveront toutes les informations dont ils peuvent avoir besoin. Par ce nouveau canal de communication, nous souhaitons aussi et surtout simplifier à l'avenir les tâches administratives des exploitants en supprimant, autant que faire se peut, les formulaires papier qui ont fait leur temps ! Une mise en pratique de la digitalisation évoquée ci-dessus.

**L'informaticien que vous êtes a-t-il une devise fétiche ?**

Si l'on compare le monde professionnel au sport, la performance à l'effort et les objectifs au podium, alors ce serait une devise bien connue : « Citius, Altius, Fortius » (plus vite, plus haut, plus fort...)! (CROC)

## Sur le web

Le 20 novembre dernier, Prométerre a dévoilé sa nouvelle identité visuelle, prenant en même temps congé du logo «soleil-sillons» utilisé depuis près de 25 ans. Ce travail, opéré par toutes les unités, vise à renforcer l'image graphique de Prométerre. Il s'est accompagné du lancement de notre nouveau site internet, comprenant un Espace Client relooké et plus ergonomique, ainsi que le rapatriement du Terminal Serveur de Fidasol (via l'espace de connexion, accessible en-haut à droite de la page d'accueil du site). Les rubriques y ont été réorganisées afin de mieux répondre aux habitudes de navigation des internautes. C'est également depuis le 20 novembre que la page Facebook de Prométerre a été officiellement lancée, afin d'informer, toujours mieux et plus rapidement, nos membres, mais également le public, les politiques, et les sympathisants du monde agricole. (CROC)



## Le chiffre 30'000

C'est le nombre de factures que ventile annuellement Fiprom dans 3'500 comptes différents, pour la gestion financière de Prométerre et de ses différentes filiales. Titulaire de l'agrément fédéral d'expert-réviseur, Fiprom a également effectué, en 2018, 53 révisions de comptes de collectivités publiques, conformément à la directive du canton de Vaud du 4 décembre 2017, ainsi que 43 révisions de PME selon le contrôle restreint. Au bénéfice d'une longue expérience dans ce domaine, les responsables de mandats de la fiduciaire se tiennent à disposition pour une offre adaptée aux besoins de sociétés coopératives et de collectivités publiques. **021 614 24 29 - fiprom@prometerre.ch - www.prometerre.ch (PCH)**